

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 176-192

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__176_0

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II. VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Compte rendu de la justice criminelle en France en 1866.* — Voici quelques-uns des chiffres les plus intéressants de cet instructif travail :

Pendant l'année 1866, les cours d'assises ont statué contradictoirement sur 3,676 accusations, dont 1,777 concernaient des attentats contre les personnes et 1,899 des crimes contre les propriétés. Comparativement à 1865, c'est une augmentation de 193 affaires. Le nombre des accusés a été de 4,551.

3,209 accusés ont été condamnés pour des faits conservant la qualification de crimes. Le jury a déclaré qu'il existait des circonstances atténuantes en faveur de 2,423, ou des trois quarts (76 p. 100). Les magistrats ont abaissé la peine de deux degrés à l'égard de 988 (41 p. 100) et d'un degré seulement pour 553 (23 p. 100).

On a constaté une recrudescence dans le nombre des accusés contumax jugés par les cours d'assises : de 279 en 1865, il est arrivé à 345 en 1866.

338 accusés ont été déclarés coupables de crimes entraînant la peine capitale,

savoir : 129 d'infanticides; 90 d'assassinats; 76 d'incendies d'édifices habités; 18 d'empoisonnements; 18 de meurtres accompagnés de viols ou de vols; 6 de parricides, et 1 de meurtre d'un agent dans l'exercice de ses fonctions.

Mais la peine de mort n'a été réellement prononcée que contre 17 hommes et 3 femmes. 9 avaient été convaincus d'assassinats, 4 d'incendies, 3 de meurtres précédés de viols, 2 de parricides, 1 d'empoisonnement et 1 d'infanticide. On comptait, parmi eux, 12 repris de justice, dont 1 ancien forçat. La clémence impériale a commué la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité pour 7; en celle de 20 années de travaux forcés pour 3, et en celle de la réclusion perpétuelle pour une femme sexagénaire. 9 ont été exécutés.

Les 370 tribunaux correctionnels qui avaient statué, en 1865, sur 139,350 affaires, en ont jugé 139,441 en 1866; ce n'est donc, pour cette dernière année, qu'une augmentation de 91 sur l'ensemble.

Parmi ces 139,441 affaires, 7,548 ont été poursuivies à la requête de la partie civile et 12,022 à la requête des administrations compétentes. Quant aux 119,871 que le ministère public a introduites, elles ont été jugées : 29,416 après une information préalable, 68,536 sur citation directe du prévenu à l'audience (art. 182 du Code d'instruction criminelle) et 21,919 en vertu de la loi du 20 mai 1863 sur les flagrants délits. Dans les 5,186 de ces dernières (24 p. 100) l'inculpé arrêté a été conduit immédiatement à la barre.

Les 168,025 prévenus jugés en 1866 par les tribunaux correctionnels se répartissent ainsi, eu égard aux décisions intervenues : 16,056 acquittés (0.10) et 151,969 condamnés, savoir : 8,456 (0.05) à un an ou plus d'emprisonnement; 82,293 (0.49) à moins d'un an de la même peine, et 61,220 (0.36) à l'amende. Ce dernier chiffre avait été, en 1855, de 64,874. La réduction s'explique en grande partie par celle des contrevenants aux lois sur les forêts et sur la pêche fluviale, dont le nombre, en 1866, est inférieur de 3,146 à celui de 1865.

Parmi les 16,056 prévenus acquittés, sont classés 3,361 mineurs de seize ans, que les tribunaux ont considérés comme sans discernement, et qu'ils ont remis à leurs parents au nombre de 1,238, ou envoyés dans une maison d'éducation correctionnelle au nombre de 2,123.

L'annexion à chaque procédure criminelle d'extraits du casier judiciaire donne le moyen de connaître exactement les antécédents des accusés. Parmi les 4,551 accusés traduits, en 1866, devant le jury, 1,813 avaient été antérieurement condamnés. C'est une proportion de 40 p. 100, identique à celle de l'année précédente. 49 de ces récidivistes étaient libérés des travaux forcés; 79 de la réclusion; 571 de l'emprisonnement de plus d'un an; 966 de l'emprisonnement d'un an au moins, et 148 n'avaient encouru auparavant que des condamnations pécuniaires. 570 (31 p. 100) ont été jugés, en 1866, pour des attentats contre les personnes, et 1,243 pour des crimes contre les propriétés. Les dernières poursuites ont abouti à l'acquiescement de 196, c'est-à-dire de 11 p. 100, tandis que, pour les accusés purs de tout antécédent judiciaire, la proportion s'élève à 31 p. 100; les 1,617 autres accusés récidivistes ont été condamnés, savoir : 12 à mort; 94 aux travaux forcés à perpétuité; 436 aux travaux forcés à temps; 433 à la réclusion, et 642 à l'emprisonnement.

Le rapport quinquennal de 1861 à 1865 a signalé une augmentation régulière des récidives correctionnelles. Ce mouvement a continué en 1866 : on compte 52,150 prévenus récidivistes ou 2,079 de plus qu'en 1865. Le nombre des prévenus

jugés par les tribunaux correctionnels, déduction faite des délinquants forestiers, est de 155,161 : c'est 34 récidivistes pour 100 prévenus. Les 52,150 récidivistes de 1866 avaient été précédemment condamnés : 769 aux travaux forcés ; 896 à la réclusion ; 9,980 à plus d'un an d'emprisonnement ; 32,264 à un an ou moins de cette peine, et 8,241 à l'amende.

En 1866, les tribunaux de simple police ont statué sur 390,429 contraventions, dont 383,025 sur la demande du ministère public et 7,404 de la partie civile. C'est une diminution de 15,607 par rapport à 1865. — Les 390,429 affaires intéressaient 520,063 inculpés, dont 26,786 (3 p. 100) ont été acquittés, 456,911 condamnés à l'amende et 35,478 condamnés à l'emprisonnement de 1 à 5 jours. Les tribunaux se sont déclarés incompétents à l'égard de 888 inculpés.

La section criminelle de la Cour de cassation a été saisie, en 1866, de 1,015 pourvois, relatifs : 910 à des arrêts ou jugements rendus par les cours ou tribunaux du continent, et 105 à des décisions prises par les différentes juridictions des colonies. Ces 1,015 pourvois étaient dirigés : 539 contre des arrêts en matière criminelle, 338 contre des arrêts ou jugements correctionnels, 137 contre des jugements de simple police, et 1 contre une décision émanée d'un conseil de discipline de la garde nationale.

158 décisions attaquées ont été annulées par des arrêts de cassation et 638 maintenues par le rejet du pourvoi (ce sont des proportions de 15 et 63 p. 100). Dans 221 cas, la Cour a prononcé la déchéance du demandeur ou un non-lieu à statuer.

En outre, la chambre criminelle a accueilli 62 demandes en règlement de juges et cassé, dans l'intérêt de la loi, 2 décisions de la juridiction maritime militaire.

Sur les 539 pourvois formés en matière criminelle, 449 étaient dirigés contre des arrêts rendus par des cours d'assises du continent ; 19 seulement ont été suivis de cassation totale ou partielle. Dans 3 de ces affaires, la Cour a renvoyé simplement pour l'application de la peine ou cassé, sans renvoi, des dispositions accessoires, et dans les 16 autres elle a prescrit l'ouverture de nouveaux débats. Les accusés avaient tous été condamnés par la première cour d'assises : 8 aux travaux forcés à perpétuité, 3 aux travaux forcés à temps, 4 à la réclusion et 1 à l'emprisonnement. Le résultat des débats recommencés a été 2 acquittements et 14 condamnations : 4 aux travaux forcés à perpétuité, 4 aux travaux forcés à temps, 3 à la réclusion et 3 à l'emprisonnement.

La France a obtenu, en 1866, des gouvernements étrangers l'extradition de 71 criminels et autorisé la remise de 68. En 1865, le premier chiffre avait été de 90 et le second de 65. Des 71 extraditions accordées, en 1866, à la France, 19 l'ont été par la Belgique, 18 par l'Espagne, 15 par la Suisse, etc. ; et notre pays, de son côté, a livré à la Belgique 22 malfaiteurs, à l'Italie 19, à la Prusse 7, à la Suisse 6, à la Bavière 4, au grand-duché de Bade 3, etc.

Les arrestations opérées dans le département de la Seine ont été plus nombreuses en 1866 qu'en 1865 ; on en compte 28,644, au lieu de 25,516. Au point de vue du sexe, de la nationalité et de la moralité, ces 28,644 individus se divisent en 24,416 hommes et 4,228 femmes ; 26,267 Français et 2,377 étrangers ; 16,645 repris de justice et 11,999 inculpés dont les antécédents n'ont pu être immédiatement constatés. La préfecture de police a pris, à l'égard des individus saisis, les mesures suivantes : 3,142 ont été relaxés sur-le-champ et 731 placés dans les hôpitaux ; 39

ont été conduits par la gendarmerie dans les départements ou à la frontière, ou remis à l'autorité militaire; enfin, 24,732 ont été amenés devant l'autorité judiciaire.

Les procureurs impériaux ont reçu 13,612 procès-verbaux constatant des morts accidentelles dont avaient été victimes 11,353 hommes (83 p. 100) et 2,259 femmes. En 1865, le nombre total de ces événements était inférieur de 48 seulement (13,564). La submersion entre toujours pour un tiers dans les causes des morts involontaires (4,828 cas en 1866).

On constate encore un nouvel accroissement du nombre des suicides: 5,119 en 1866, ou 173 de plus que l'année précédente. Les femmes figurent parmi les suicidés pour 950, ou près d'un cinquième. Il n'a pas été possible de connaître l'âge, l'état civil et le domicile de tous les suicidés. Ceux pour lesquels des renseignements exacts ont pu être fournis se classent dans les catégories suivantes: *Eu égard à l'âge*, 214 n'avaient pas atteint la majorité civile; 573 étaient âgés de vingt et un à trente ans; 762 de trente à quarante ans; 983 de quarante à cinquante ans; 1,110 de cinquante à soixante ans; et 1,438 avaient dépassé cet âge. *Eu égard à l'état civil*, on compte 1,665 célibataires, 2,523 mariés et 846 veufs. *Eu égard au domicile*, 2,736 habitants des villes et 2,325 des communes rurales, c'est-à-dire dont la population agglomérée est inférieure à 2,000 âmes.

Quant aux motifs présumés, les procès-verbaux les ont révélés pour 4,763 suicides seulement, dont on peut attribuer: 534 à la misère ou à des revers de fortune; 728 à des chagrins domestiques; 891 aux égarements de l'amour, de la jalousie, de la débauche, de l'inconduite; 1,023 à des peines diverses et notamment aux souffrances physiques; 1,552 à des maladies cérébrales. Enfin, il y a eu 35 suicides des auteurs de crimes capitaux.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur cette triste nomenclature. Le rapport de M. le garde des sceaux a posé des chiffres: il appartient au moraliste de conclure et aux pouvoirs publics d'aviser aux moyens d'amener une réduction de cette criminalité, de ces défaillances, de ces suicides, qui ne prouvent pas, après tout, que l'hygiène morale de notre société contemporaine ne laisse rien à désirer. Si les résultats obtenus par cette enquête sur le crime et le malheur sont de nature à inspirer quelques inquiétudes au penseur, le soin extrême, la précision étonnante avec lequel l'administration de la justice, en France, sait interroger les moindres mouvements de la criminalité, sont une nouvelle preuve du zèle et de l'intelligence que nos pouvoirs publics apportent dans tout ce qui est susceptible d'intéresser le progrès moral et le bien-être matériel de notre pays. A. L.

2. *Statistique des caisses d'épargne en 1866.* — *Nombre des caisses succursales.* — 3 caisses nouvelles ont été créées en 1866, ce qui a porté à 500 le nombre des caisses autorisées.

Ces 500 caisses se répartissent, dans toute l'étendue du territoire, de la manière suivante :

88 dans les chefs-lieux de département; — 259 dans les chefs-lieux d'arrondissement; — 143 dans les chefs-lieux de canton; — 10 dans les chefs-lieux de commune.

Le nombre des caisses en exercice pendant l'année a été élevé à 482.

36 nouvelles succursales ont été ouvertes en 1866; le nombre de ces établisse-

ments, qui était de 475 au 31 décembre 1865, a donc atteint 511 à la fin de 1866. Ces 511 succursales ont été créées par 143 caisses d'épargne, réparties dans 62 départements.

Fortune propre des caisses. — Elle est indiquée sur le tableau ci-après :

NATURE DES FONDS.	Sommes.	
	En 1866.	En 1865.
Capital. } de dotation au 1 ^{er} janvier . . .	7,843,502 03	7,339,841 07
} de réserve au 1 ^{er} janvier . . .	5,300,995 21	4,997,259 10
Souscriptions, dons et legs	33,617 12	10,069 20
Subventions des conseils } généraux . . .	19,120 »	18,520 »
} municipaux . .	57,494 20	60,367 90
Intérêts des capitaux de dotation et de réserve.	444,273 06	451,997 89
Bonifications } 1 ^o par l'effet de la retenue.	2,075,174 94	1,974,293 86
perçues } 2 ^o par l'effet de la déchéance trentenaire.	6,909 67	5,149 59
Total des ressources	15,781,086 23	14,857,498 61
Dépenses d'administration	1,894,326 54	1,753,743 73
Reste au 31 décembre	13,886,759 69	13,103,754 88

La moyenne de la retenue pour frais d'administration exercée par les caisses d'épargne sur les intérêts servis par la Caisse des dépôts et consignations, en vertu de l'article 7 de la loi du 30 juin 1851, a été de 34 c. p. 100 pendant l'année 1866.

Au 1^{er} janvier 1866, le solde dû par les 482 caisses d'épargne qui ont fonctionné pendant l'année était de 493,447,166 fr. 13 c.; — pendant l'année, les versements reçus par les mêmes caisses se sont montés à 197,963,396 fr. 36 c.; — les intérêts alloués aux déposants, à 17,977,860 fr. 82 c.; — les arrérages de rentes touchés, à 397,665 fr. 79 c.; — ensemble 709,786,089 fr. 10 c.

De ce total il convient de déduire les remboursements en rentes achetées :

1^o D'office : en exécution de la loi du 30 juin 1851 (réduction des comptes), 512,763 fr. 62 c.; — en exécution de la loi du 7 mai 1853 (consolidation des comptes abandonnés), 12,743 fr. 20 c.; — 2^o à la demande des déposants, 10,631,832 fr. 57 c.; — les versements à la caisse des retraites pour la vieillesse, 10,324; — et les remboursements en espèces (capital, intérêts et arrérages de rentes), 169,701,126 fr. 4 c.; — soit un total de 180,868,789 fr. 80 c. De sorte qu'au 31 décembre 1866, le solde dû aux déposants était de 528,917,299 fr. 30 c.

Rapproché du chiffre correspondant de l'exercice 1865 (493,272,416 fr. 55 c.), le solde dû aux déposants s'est accru de 35,644,882 fr. 75 c., soit 6.74 p. 100. Ce chiffre dépasse de 4,447,981 fr. 70 c. l'augmentation qui s'était produite en 1865.

La capitalisation des intérêts, dont le chiffre s'est élevé, en 1866, à 17,977,860 fr. 82 c., ainsi qu'il est dit plus haut, entre pour moitié dans l'augmentation de 35,644,882 fr. 75 c. obtenue en 1866; le surplus, soit 17,667,021 fr. 93 c., formant les autres 50 p. 100 de l'augmentation, proviennent de l'accroissement des versements pendant l'année dont il s'agit.

Il existait au 1^{er} janvier 1866, dans les 482 caisses qui ont fonctionné durant l'année, 1,644,831 livrets; 268,434 ont été ouverts pendant l'exercice 1866, 9,214 ont été transférés de caisse à caisse; ce qui donne un total de 1,922,479 livrets. Si on en déduit 173,535 livrets soldés, chiffre dans lequel sont compris les 9,214

livrets transférés qui viennent d'être ajoutés pour former le total de 1,922,479, on trouve qu'il en restait en circulation, au 31 décembre 1866, 1,748,944. Ce chiffre, rapproché du chiffre correspondant de l'exercice 1865 (1,644,703), présente une augmentation de 104,241 livrets, soit 6 p. 100 environ.

Le rapprochement des indications qui précèdent et de celles qui sont contenues dans le dernier compte rendu donne lieu de reconnaître qu'en 1866 :

Il a été ouvert 15,957 livrets de plus qu'en 1865, ou 5.94 p. 100; — il a été soldé 1,935 livrets de plus qu'en 1865, ou 1.18 p. 100.

Si l'on divise le nombre des livrets en circulation au 31 décembre 1866 par le nombre des caisses d'épargne en activité à la même époque, on voit que le nombre moyen des livrets existant dans chaque caisse était de 3,630; il n'était que de 3,448 au 31 décembre 1865.

En rapprochant le nombre total des livrets (1,749,928) du chiffre légal de la population (37,382,225 habitants, d'après le recensement de 1861), on voit qu'il y avait, au 31 décembre 1866, 1 déposant à la caisse d'épargne sur 21 habitants environ; au 31 décembre 1865, il y avait 1 déposant sur 22 habitants.

La moyenne est atteinte ou dépassée dans 27 départements.

Si l'on divise le solde général dû par les caisses d'épargne à leurs déposants au 31 décembre 1866 par le nombre total des livrets en circulation à la même date, on obtient une moyenne générale de 302 fr. 25 c. par livret. Au 31 décembre 1865, la moyenne n'excédait pas 299 fr. 91 c.

Voici la division, par classes de quotité, des livrets et des crédits au 31 décembre 1866 :

CLASSES DE QUOTITÉ.	Livrets.	Pro- portion p. 100.	Crédits.	Pro- portion p. 100.	Moyenne des crédits.
De 500 fr. et au-dessous	1,308,793	74.83	173,270,584 ⁹⁶	32.58	132 ³⁹
De 501 fr. à 800 fr.	211,319	12.09	132,273,550 37	25.06	625 94
De 801 fr. à 1,000 fr.	125,862	7.20	113,502,881 52	21.43	902 52
De 1,001 fr. et au-dessus, pas- sibles de réduction dans le délai de trois mois	100,657	5.75	103,958,264 06	19.82	1,032 80
De 1,001 fr. et au-dessus, exemp- tés par la loi de la réduction.	2,313	0.13	5,912,018 39	1.11	2,556 00
Totaux et moyenne générale .	1,748,944	100 00	528,917,299 30	100 00	302 85

Profession des déposants. — Le tableau ci-après présente, suivant la profession des déposants, la division des livrets ouverts pendant l'année 1866 et du premier versement effectué par chacun des nouveaux déposants.

Il donne les résultats suivants :

PROFESSION DES DÉPOSANTS.	Livrets.	Pro- portion p. 100.	Crédits.	Pro- portion p. 100.	Moyenne.
Ouvriers	93,619	34.87	17,451,105 ³⁹	35.60	186 ⁰⁵
Domestiques	41,482	15.46	6,513,452 75	13.28	157 02
Employés	11,616	4.32	2,104,388 35	4.29	181 16
Militaires et marins	7,822	2.92	1,697,711 64	3.47	217 10
Professions diverses.	64,710	24.11	15,578,869 86	31.78	240 74
Mineurs	48,815	18.19	5,456,756 04	11.13	111 79
Sociétés de secours mutuels . .	370	0.13	223,680 81	0.45	604 54
Totaux et moyenne générale .	268,434	100.00	49,025,964 84	100.00	182 63

(Extrait du *Rapport à l'Empereur* du 13 mai 1868.)

3. *Statistique télégraphique.* — Indiquons tout d'abord les taxes directes auxquelles a été soumise, depuis 1850, la dépêche de 20 mots, afin d'en faire clairement apercevoir les réductions successives :

	1850 à 1853.	1853.	1854 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1868.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
De Paris { à Lyon	9 12	7 10	6 28	6 00	} 2 00
à Calais	69 06	5 30	4 48	4 40	
au Havre	5 76	4 30	3 76	3 80	
à Marseille	13 32	10 60	9 64	8 70	
à Bordeaux	9 96	7 80	7 72	7 10	
De Calais à Marseille	17 28	13 90	12 40	11 00	
De Strasbourg à Bayonne	18 24	14 70	12 64	11 20	

Il a été construit, jusqu'au 1^{er} janvier 1868, 37,151 kilomètres de lignes, donnant un développement total de 112,590 kilomètres de fil.

Ces 37,151 kilomètres se divisent ainsi :

Réseau départemental	35,157	kilomètres.
Réseau sémaphorique	1,423	—
Câbles sous-marins	571	—
Total égal.	37,151	kilomètres.

A cette époque, il avait été ouvert 1,486 bureaux, non compris ceux qui existent dans les gares.

Voici comment se divisent les divers bureaux :

Bureaux de l'État	576
— municipaux	777
— de gares	790
— sémaphoriques	133
Total de tous les bureaux existant le 1^{er} janvier 1868.	2,276

Ces résultats sont supérieurs à ceux des plus grandes puissances du continent européen. En effet, de 1852 à 1867, les réseaux télégraphiques des principaux États de l'Europe se sont accrus dans les proportions suivantes :

États.	Réseau.		Bureaux.
	Lignes.	Fils.	
	kilom.	kilom.	
Autriche	19,640	43,219	851
Angleterre	»	»	1,533 ¹
Prusse	23,100	66,100	1,331
Russie	35,917	67,564	324
Italie	15,064	39,702	893

Faisons remarquer, comme terme de comparaison, que la poste compte 4,881 établissements, ainsi répartis :

Bureaux composés	240
Bureaux simples	3,086
Distributions	1,313
Facteurs boitiers	242
Total.	4,881

Il importe de signaler, comme l'indice du développement de notre commerce extérieur, l'accroissement constant des dépêches internationales; en voici le relevé depuis 1858 :

1. Y compris les gares ouvertes à la télégraphie privée.

Nombre de dépêches internationales transmises.

Années.		Différences en plus.	Années.		Différences en plus.
1858	114,086		1863	264,844	38,574
1859	144,703	30,617	1864	313,342	48,498
1860	151,885	7,182	1865	375,102	61,760
1861	186,357	34,472	1866	462,873	87,771
1862	226,270	39,913	1867	531,185	68,312

On remarque la progression considérable des dépêches pendant les derniers exercices. Il faut en chercher la cause dans les améliorations de service introduites par le congrès international tenu à Paris en 1865. Ces améliorations ont consisté principalement dans des réductions de taxes importantes, dans l'application d'un tarif uniforme pour chaque État, ce qui a rendu facile au public le calcul des taxes, dans l'admission à la correspondance privée de toutes les langues officiellement reconnues jusqu'alors, dans l'envoi facultatif de dépêches en langage secret, enfin dans l'admission des dépêches à faire suivre, avec réexpédition successive dans toute l'étendue de l'État destinataire.

A la suite de la réforme de 1861, le nombre des dépêches télégraphiques en France, qui n'était que de 920,357, a passé, dès 1862, à 1,518,044, et s'est élevé jusqu'à 3,213,995, constaté au dernier exercice. Pendant le même temps, les recettes n'éprouvaient aucun ralentissement et s'élevaient de 5,659,384 fr., en 1861, à 6,257,623 fr. en 1862, pour atteindre, en 1867, 9,527,839 fr.

La Belgique a diminué de moitié le prix de ses dépêches à partir du 1^{er} décembre 1865. Sous l'empire du nouveau tarif, qui a abaissé la taxe à 50 c., le nombre des dépêches, qui n'avait été, en 1865, que de 332,721, s'est élevé, en 1866, à 692,536, c'est-à-dire à plus du double, et a progressé, en 1867, jusqu'à 817,652.

La Suisse a également abaissé, depuis le 1^{er} janvier 1868, ses dépêches de 20 mots de 1 fr. à 50 c., avec accroissement de 25 c. par série supplémentaire de 10 mots. Le résultat n'a pas été moins satisfaisant. Dès le premier mois de 1868, le nombre des dépêches, qui n'avait été (en janvier 1867) que de 50,513, s'est élevé à 86,461. Le mouvement ascendant s'est continué sur l'ensemble du premier trimestre, car celui de 1867 n'avait donné qu'un total de 76,745, tandis que celui de 1868 s'est élevé à 145,207, représentant une augmentation de 89 p. 100.

De pareils documents éclairent l'avenir d'un service encore si nouveau, et permettent d'entrevoir dans quelles proportions il grandira le jour où la science mettra à sa disposition des instruments plus actifs que ceux qu'il possède actuellement.

La réforme que consacre le projet de loi dotera la France d'un tarif plus libéral que celui de tous les grands États. En effet :

En Angleterre, les taxes varient de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 87 c. et 2 fr. 50 c. ;

En Prusse, de 78 c. à 1 fr. 56 c. et à 2 fr. 34 c. ;

En Italie, de 1 fr. 20 c. à 2 fr. 40 c. ;

En Russie, de 2 fr. à 24 fr.

En Autriche, la taxe moyenne est de 1 fr. 75 c.

En Espagne, enfin, la taxe est de 1 fr. par dépêche de 10 mots, avec augmentation de 1 fr. par 10 mots ou fraction de ce nombre.

Il est juste de faire remarquer que la taxe uniforme de 50 c., appliquée en Suisse et en Belgique, dans les États de peu d'étendue et d'un service facile, n'a été acquise qu'au prix de garanties dont le public jouit encore en France. C'est

ainsi que, dans le premier de ces États, il n'est délivré pour les dépêches à 50 c., qu'on pourrait appeler démocratiques, aucun récépissé à l'expéditeur et qu'il n'en est pas retiré du destinataire auquel la dépêche est remise. De plus, toute dépêche jetée à la boîte sans porter au moins un timbre d'affranchissement de la valeur de la taxe simple, n'est pas expédiée.

La législation belge introduit des restrictions plus grandes encore.

Le tarif comprend trois taxes :

1^o La taxe de 50 c., applicable aux dépêches sans enregistrement, ni opérations accessoires, telles que réponses payées, transport par exprès, etc., ne comporte d'autre opération que le simple travail de la transmission et de la remise à domicile.

La taxe complémentaire de 10 mots n'est pas admise comme en France et la taxe est doublée entre 21 et 40 mots, triplée entre 41 et 60 mots, ainsi de suite.

2^o La taxe de 1 fr. pour dépêches exigeant une opération accessoire quelconque, cette opération étant d'ailleurs payée séparément.

3^o La taxe de 2 fr. pour les dépêches urgentes et recommandées.

En France, on ne reconnaît pas de dépêches urgentes et privilégiées, et la taxe de recommandation y est égale à celle de la dépêche, tandis qu'en Belgique elle est quadruple de la taxe principale.

Les dépêches privées, qui n'étaient en 1851 que de 9,014, se sont élevées, en 1867, à 3,213,995, sans compter les dépêches officielles.

Les dépêches privées et les dépêches officielles ont produit en 1867, savoir :

Recettes des dépêches privées	9,529,837 ⁴¹ c.
Valeur des dépêches officielles	1,366,368 15
Total des recettes en 1867	<u>10,896,205 56</u>

Les dépenses, en 1867, se sont élevées, savoir :

Dépenses extraordinaires ou d'établissement.	949,684 ²⁷ c.
Dépenses ordinaires.	{ Personnel 6,819,588 00
	{ Matériel 2,644,145 00
Total des dépenses en 1867.	<u>10,413,417 27</u>

Du rapprochement de ces divers nombres on doit conclure, en laissant de côté les dépenses extraordinaires ou de premier établissement, qu'en 1867 les recettes des dépêches privées ont dépassé de 66,104 fr. 41 c. les dépenses ordinaires de personnel et de matériel, et, en faisant entrer dans les recettes la valeur des dépêches officielles, que le bénéfice de l'administration aurait été de 1,432,472 fr. 56 c.

4. Rapport des dépenses de guerre aux recettes ordinaires.

1 ^{re} Période (1831-1847).			
Années.	Dépenses totales du ministère de la guerre.	Recettes ordinaires.	Rapport p. 100.
1831*	386,624,854	948,623,042	40.7
1832*	338,328,364	984,736,797	34.3
1833	300,981,062	990,274,314	30.4
1834	255,442,618	1,007,504,319	25.3
1835	237,487,849	1,020,838,394	23.2
1836	218,433,937	1,053,189,488	20.7

Années.	Dépenses totales du ministère de la guerre.	Recettes ordinaires.	Rapport p. 100.
1837	230,582,531	1,076,164,588	21.4
1838	240,733,357	1,110,651,859	21.6
1839	241,135,931	1,123,791,139	21.4
1840*	367,233,184	1,160,305,282	31.7
1841*	385,537,070	1,197,750,977	32.2
1842	382,002,212	1,256,257,751	30.4
1843	348,347,837	1,270,069,971	27.4
1844	332,801,375	1,297,819,408	25.6
1845	337,830,173	1,330,218,735	25.4
1846	359,939,832	1,351,765,833	26.6
1847	373,365,981	1,342,809,354	27.8
En retranchant les 4 années marquées d'un astérisque, la moyenne des 13 années or- dinaires est de			<u>25.17</u>
<i>2^e Période (1848-1851).</i>			
1848*	421,182,774	1,207,298,489	34.9
1849	374,762,355	1,256,843,803	29.8
1850	328,052,935	1,296,545,965	25.3
1851	316,886,777	1,273,274,104	25.0
En retranchant 1848, la moyenne des 3 années est de			<u>26.7</u>
<i>3^e Période (1852-1866).</i>			
1852	327,418,353	1,336,212,588	24.5
1853	322,740,810	1,391,124,777	23.2
1854*	567,245,687	1,417,679,479	40.0
1855*	864,607,478	1,535,928,287	56.3
1856*	693,153,177	1,637,711,230	42.3
1857	410,919,409	1,683,318,202	24.4
1858	384,956,738	1,747,815,062	22.0
1859*	624,720,452	1,728,101,537	36.1
1860	462,803,048	1,722,305,638	26.9
1861	462,705,361	1,779,594,025	26.0
1862	454,320,699	1,882,195,805	24.1
1863	479,238,751	1,958,939,238	24.5
1864	460,112,960	1,923,271,192	23.9
1865	430,221,903	1,965,402,800	21.9
1866	445,179,400	2,050,542,897	21.7
En retranchant les 4 années marquées d'un astérisque, la moyenne des 11 années or- dinaires est de			<u>23.91</u>

Nous n'avons pu ajouter l'année 1867, parce que les comptes n'ont pas encore été définitivement réglés. (*Doc. off.*)

5. *Situation des chemins vicinaux au 1^{er} janvier 1867.* (Extrait du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'achèvement de ces chemins.) — Il y a aussi une autre manière d'apprécier la progression de la vicinalité; c'est par les ressources que les intéressés y ont affectées annuellement.

Les documents antérieurs à 1837 nous manquent; mais le tableau n° 2 des annexes établit le développement constant de cette progression depuis 1837 jusqu'au 1^{er} janvier 1866. Pendant ces 30 années, 2,258,401,253 fr. ont été consacrés aux chemins vicinaux de toutes catégories, et les ressources annuelles se sont succes-

sivement élevées, par une progression moyenne de 11,906,581 fr. par an, au chiffre de 107,359,771 fr. en 1866.

Cette période elle-même se divise en deux parts, de 15 années chacune, l'une de 1837 à 1851, l'autre de 1852 à 1865.

Dans la première, de 1837 à 1851 :

41,210 kilomètres de chemins de grande communication ont été construits; il faut ajouter, comme évaluation approximative, 6,000 kilomètres de chemins d'intérêt commun, et 37,545 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires, en tout 84,755 kilomètres; 890,945,067 fr. y ont été consacrés.

Dans la seconde, de 1851 à 1865:

29,428 kilomètres de chemins de grande communication ont été construits; il faut ajouter, comme évaluation approximative, 44,025 kilomètres de chemins d'intérêt commun, et 75,091 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires, en tout, 148,544 kilomètres, qui ont provoqué une dépense totale de 1,367,456,186 fr.

Enfin, au 1^{er} janvier 1867, il existait :

Chemins de grande communication, longueur classée	84,728 kil.
Longueur à l'état d'entretien	74,771 kil.
Chemins d'intérêt commun, longueur classée	83,146
Longueur à l'état d'entretien	54,065
Chemins vicinaux ordinaires, longueur classée	364,452
Longueur à l'état d'entretien	112,637
Total des longueurs classées.	532,326 kil.
Total des longueurs à l'état d'entretien.	241,473 kil.

(*Moniteur*, 12 juillet 1868.)

6. *Statistique des emprunts français depuis 1854.* — Le premier emprunt de 250 millions, annoncé le 4 mars 1854, est émis au taux de 65.25; mais les termes de versement font ressortir le taux réel à 62.75. Le public offre 467 millions — réduction 48 p. 100.

Le 3 janvier 1855, second emprunt de 500 millions émis à 65.25, mais, en réalité, avec les bonifications, à 63 08. Le montant des sommes souscrites s'élève à 2 milliards 175 millions. Les demandes au-dessus de 10 fr. de rente subissent une réduction proportionnelle de 40 à 42 p. 100, et celles qui dépassent 500 fr. de rente sont annulées.

Le 15 juillet 1855, nouvel emprunt de 750 millions; cours d'émission semblable aux précédents: 65.25 représentant, avec les escomptes, 63.27, taux plus élevé que les précédents. Les emprunts de 250 millions et de 500 millions ayant été très-fructueux pour les souscripteurs, tout le monde veut prendre part au troisième. Les souscriptions de 50 fr. de rente, ayant été déclarées irréductibles, figurent pour 235 millions; les souscriptions dépassant 60 fr. de rente absorbent 1 milliard 360 millions.

En 1859, nouvel emprunt de 500 millions émis à 60.50, ressortant à 57.44 $\frac{1}{2}$. Cet emprunt, fixé à un cours très-bas, obtient un succès plus éclatant que les précédents. Le capital demandé par les souscriptions s'élève à plus de 2 milliards 300 millions.

En 1863, emprunt de 300 millions émis en pleine paix à 66.50, réduit par le

escomptes à 65.05. Ce dernier emprunt porte, en calculant les emprunts précédents, à 2 milliards 380 millions les sommes dont la dette publique a été augmentée en douze ans, de 1852 à 1864.

7. Finances départementales et communales. — Les emprunts locaux ont pris, dans ces dernières années, d'énormes proportions. On en jugera par le relevé suivant des sommes que les villes et les départements ont été autorisées à emprunter pendant ces quinze dernières années.

Années.	Villes.		Départements.	
	Nombre des emprunts.	Sommes.	Nombre des emprunts.	Sommes.
1852	17	8,225,915 ^f	20	9,710,700 ^f
1853	26	8,521,712	12	4,551,333
1854	67	42,759,215	36	14,330,318
1855	22	4,273,640	40	15,664,603
1856	46	16,792,931	35	7,995,000
1857	31	17,096,286	19	7,739,000
1858	36	11,045,260	11	1,711,800
1859	23	32,247,800	25	8,568,000
1860	41	38,200,446	19	6,050,000
1861	37	82,125,500	32	22,377,000
1862	44	21,149,667	28	9,032,000
1863	49	61,324,400	31	18,645,000
1864	36	30,185,100	12	5,068,000
1865	42	19,035,500	20	13,429,700
1866	28	17,275,000	24	8,462,000
		<hr/> 410,253,372		<hr/> 153,334,454

Ce tableau comprend à la fois les emprunts contractés par les communes dont le revenu dépasse 100,000 fr. annuellement et qui ont dû être autorisés par une loi, ainsi que ceux qui ont été réalisés en vertu de simples arrêtés préfectoraux. La ville de Paris et le département de la Seine n'y figurent pas.

Aux grandes villes, qui ont imité la capitale en se livrant à d'immenses travaux d'utilité publique, appartient la plus large part de ces emprunts. Ainsi Marseille a contracté dix emprunts pour un capital total de 108,750,000 fr.; Lyon a demandé à la même ressource 34,204,000 fr., Lille 24,100,000 fr., Bordeaux 21,800,000 fr., Rouen 9,655,000 fr., le Havre 8,800,000 fr., etc. Mais ces chiffres pâlissent devant le capital absorbé par la ville de Paris, qui a demandé à l'emprunt, de 1852 à 1865, 1,023 millions de francs.— (*Moniteur des intérêts matériels*, 12 février 1868.)

8. Travaux publics dans la ville de Paris. — Depuis 1853, les grands travaux de voirie entrepris par la ville et qui doivent être achevés à la fin de 1869, peuvent se chiffrer à la somme totale de 884,400,224 fr., dont l'État a fourni 85,366,795, les finances municipales s'étant chargées du surplus, soit 799,033,428 fr.

Durant la même période, il a été exécuté d'autres travaux extraordinaires de toute nature, dont les dépenses n'ont pas absorbé moins de 707,830,560 fr. Il est bon de remarquer que toutes les branches des services publics ont eu leur part de ces gros chiffres. Les édifices religieux y figurent pour 51 ¹/₂ millions; les établissements hospitaliers pour 55 ³/₄ millions; les édifices municipaux de tous ordres, Hôtel de ville, mairies, casernes, bâtiments d'octroi, facultés, lycées, écoles, etc., ont reçu des affectations s'élevant à 129,366,000 fr. Il a été

dépensé, en outre, pour les halles et marchés 38 $\frac{1}{2}$ millions; pour la voie publique, les parcs et les promenades, 195 $\frac{1}{2}$ millions¹; pour le service des eaux et égouts, 157 $\frac{1}{2}$ millions; pour les ponts, la part contributive de la ville s'est montée à plus de 17 millions, et celle pour l'Exposition universelle a été de 6 millions. La ville a également participé pour 18 millions à des opérations entreprises en commun avec la liste civile, le département, les hospices, les fabriques, etc., et elle a consacré enfin 28,677,944 fr. à une foule d'autres opérations.

L'ancien Paris a profité de ces dépenses dans la proportion de 483 millions, et la zone annexée pour 224,786,000 fr.

A ce chiffre il faut ajouter celui de 273,539,302 fr., formé des 136,892,911 fr. d'intérêts payés, par l'administration actuelle, pour les dettes contractées par les précédentes, et de 136,646,390 fr. d'intérêts payés pour les nouveaux engagements.

En résumé, le bilan général des grandes opérations extraordinaires de la ville de Paris, depuis 1853, s'établit par les trois chiffres récapitulatifs suivants :

Travaux de grande voirie	884,400,224 ¹
Travaux extraordinaires divers	707,830,560
Intérêts des emprunts	273,539,302
Total	<u>1,865,770,086</u>
sur lesquels il a été payé	1,399,994,891
et il reste à payer	<u>465,775,195</u>

Ce chiffre lui-même se décompose de la manière suivante :

Subventions municipales aux compagnies concessionnaires des grands travaux de voirie payables par annuités	453,033,005 ¹
Solde de prix d'immeubles acquis	12,742,190
	<u>465,775,195</u>

Ces engagements, on le sait, ont été échelonnés sur une période de neuf années, en raison des excédants disponibles pour chacune d'elles, et provenant de la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires du budget municipal.

Notons en passant que si l'État a contribué pour une somme de 85 millions aux dépenses de la transformation de Paris, cette œuvre les lui a largement rendus. En effet, dans ces quinze années, les perceptions opérées pour le compte du Trésor, à Paris, du seul chef des quatre contributions directes, se sont accrues d'une somme qui, actuellement, dépasse 14 millions par an, et, pour l'ensemble de la période, forment le chiffre de 94 millions. Les autres impôts ont progressé encore plus sensiblement. L'enregistrement a passé de 27 millions à 53; le timbre s'est élevé à 34 $\frac{1}{2}$ millions en 1867. De son côté, le droit sur les vins, perçu au profit de l'État, soit 9 fr. 60 c. par hectolitre, s'est accru d'une manière prodigieuse, et représente pour les quinze années une somme de 112 millions de plus-value. Il faudrait aussi tenir compte de majorations réalisées sur les droits des alcools, les cidres, les poirés et les bières. Enfin le développement de la vente

1. Le réseau général des voies publiques de Paris agrandi présente aujourd'hui 850 kilomètres de développement, et les voies nouvelles créées depuis 15 ans comptent dans ce chiffre pour 136 kilomètres. La surface des voies est de 1,229 hectares, dont 310 pour les nouvelles.

La superficie de la ville entière est de 7,802 hectares, dont 3,402 appartiennent à l'ancien Paris.

des tabacs et l'augmentation du produit des douanes ont aussi leur raison d'être, pour la plus grande partie, dans la transformation de la capitale, dont la population grandit, par cette cause, en dehors de toutes les règles et proportions habituelles.

2^e PARTIE. — DOCUMENTS GÉNÉRAUX ET COLLECTIFS.

1. *Aperçu sur le service des eaux et l'assainissement des villes.* — Nous empruntons à l'un des rapports du jury international de l'Exposition universelle (classe 65), quelques données numériques sur ces points importants ¹.

Des considérations économiques de tout ordre et les immenses progrès accomplis dans les dernières années dans les procédés des constructions hydrauliques ont porté presque toutes les grandes villes à développer ce service, si essentiel à leur salubrité générale et aux besoins domestiques de leurs habitants.

Pour les eaux destinées au service public, la qualité est sans importance et les rivières offrent d'immenses ressources, quand on peut les employer économiquement; mais la qualité de l'eau est capitale lorsqu'il s'agit de satisfaire aux besoins domestiques, à la boisson. Sous ce rapport, les bonnes eaux de source doivent être préférées; elles présentent, en effet, sur les eaux de rivière le double avantage de la limpidité et de la fraîcheur.

C'est par cette double considération, que l'énergique administration qui pourvoit aux besoins de Paris a créé dans cette capitale un double réseau de distribution, l'un affecté aux eaux de source, c'est-à-dire au service privé, l'autre emprunté aux rivières ou aux canaux et exclusivement consacré au service public.

Suivant les pays, ces besoins sont inégalement satisfaits: c'est ainsi qu'à Londres, où la consommation est aujourd'hui d'environ 136 litres par habitant, le service public est pour ainsi dire complètement négligé, tandis qu'il est abondamment pourvu aux besoins domestiques. En France, au contraire, les besoins domestiques sont en souffrance aux dépens du service public: il ne faudrait pas moins de 300 à 400 litres par habitant pour qu'il fût satisfait convenablement à cette double exigence. Voici un aperçu de ce qui a été fait, à cet égard, dans ces dernières années en Europe et aux États-Unis.

§ 1. *France.* — En 1854, Paris ne disposait par jour que de 148,000 mètres cubes d'eau, fournis pour la plus grande partie par le canal de l'Ourcq, et encore l'insuffisance des moyens de distribution faisait-elle descendre la quantité d'eau dont on pouvait jouir à 100,000 mètres au plus, soit à 100 litres par habitant. — Aujourd'hui Paris dispose d'un minimum de 213,000 mètres cubes (139 par habitant), mais les travaux de la Dhuis, de la Vanne, de la Marne, des puits artésiens se poursuivent, et dans trois ou quatre ans, ce chiffre sera porté à 200 litres.

L'aqueduc de la Dhuis, dont la largeur est de 130 kilomètres, est destiné à porter à Paris jusqu'à 40,000 mètres cubes par 24 heures, à 80 mètres d'altitude au-dessus des quais. Il est construit en maçonnerie de meulière et de ciment, et comporte 17 kilomètres de tuyaux forcés en fonte d'un mètre de diamètre. — Cette dérivation a coûté 16 1/2 millions, et en estimant les dépenses complémentaires nécessitées par les dérivations secondaires, le prix du mètre cube d'eau par 24 heures ressortira à 500 fr., c'est-à-dire que le prix d'un mètre cube emmagasiné dans les réservoirs ressortira à 0^f,068.

1. M. Edmond Huet, ingénieur.

L'usine hydraulique de Saint-Maur, installée sur la Marne, et destinée aux besoins publics, débite 40,000 mètres cubes par 24 heures à 70 mètres d'élévation. Cette installation a coûté 7,600,000 fr., ce qui fait ressortir à 190 fr. le prix du mètre cube d'eau par 24 heures, soit à 0^f,026 le prix du mètre cube élevé à une hauteur moyenne effective de 70 mètres.

L'usine à vapeur du quai d'Austerlitz, installée en 1864, alimente Paris en eau de Seine. Elle élève l'eau à 50 mètres, pour le prix de 0^f,030 le mètre cube.

A Lyon, le système d'alimentation est à vapeur. Il se compose de 3 machines de 170 chevaux chacune. — Deux machines marchant ensemble peuvent donner par 24 heures 30,000 mètres cubes d'eau à 2 c. seulement le mètre. Lyon, dont la population est de 300,000 âmes environ, dispose ainsi de 100 litres d'eau par jour et par habitant.

A Saint-Étienne, c'est une dérivation d'eau qui constitue la base normale de l'alimentation de la ville. Le débit de cette dérivation, qui est au minimum de 17,000 mètres cubes par 24 heures pour une population de 100,000 habitants, résulte du produit de 250 à 300 sources captées parmi les sources du Furens, à 19 kilomètres de Saint-Étienne, au pied du mont Pilate. L'ensemble des travaux de cette dérivation et du réservoir a coûté environ 4 millions.

Marseille, si magnifiquement dotée par l'aqueduc de la Durance qui distribue 70,000 mètres cubes en 24 heures, se trouve dans l'impossibilité d'utiliser cette dérivation pour les besoins privés, et se verra obligée de rechercher des sources pour y satisfaire.

Bordeaux vient de compléter son système d'alimentation. — Rouen étudie une dérivation de sources, celles de Robec. — A Toulouse la dérivation se fait à l'aide des eaux filtrées dans les cailloux de la Garonne. — Amiens a recours aux eaux de rivière montées par roues hydrauliques. — Nice dérive des eaux de source.

§ 2. Angleterre. — En 1850, Londres ne pouvait disposer que de 200,000 mètres cubes d'eau par jour, aujourd'hui la distribution s'élève à 500,000 mètres. Cet accroissement de service n'a pas coûté moins de 100 millions, soit 330 fr. par mètre cube et par jour; sans parler de la dépense journalière nécessitée par la filtration et l'élévation des eaux. Ces 500,000 mètres cubes sont distribués par l'intermédiaire de machines à vapeur dont la force dépasse 11,000 chevaux. Près de 300,000 mètres sont pris dans la Tamise, en amont de Londres, et plus de 200,000 d'une source différente (*River Lea*).

L'accroissement si rapide à Londres de la consommation d'eau, qui a plus que doublé en quinze ans, a amené ce résultat qu'elle absorbe le tiers de ce que la Tamise débite à l'amont, aux époques d'étiage; aussi se propose-t-on d'aller chercher des eaux de source à 300 kilomètres de Londres. Avec une dépense de 250 millions, le célèbre ingénieur Bateman compte pouvoir amener à Londres un million de mètres cubes à l'altitude de 80 mètres.

Glasgow, grâce aux magnifiques ouvrages de dérivation du lac *Kalnica*, pourra disposer bientôt de 200 litres par jour et par habitant. Elle dispose aujourd'hui de 160 litres. Cette dérivation est de 42 kilomètres, et établie de la même manière que celle de la Dhuis, mais sur des proportions encore plus vastes. L'ouvrage entier a coûté 23 millions, auxquels il faut ajouter 17 millions pour expropriations et indemnités diverses. Cette dépense fait ressortir à 450 fr. le prix du mètre cube par 24 heures, ou à 0^f,063 le prix du mètre cube d'eau.

A *Manchester*, les travaux considérables de drainage et de dérivation qui ont été exécutés pour une somme de 32 $\frac{1}{2}$ millions de francs, lui assurent un approvisionnement d'eau de 114,000 mètres cubes par 24 heures, pour une population de 600,000 habitants, soit de 190 litres par jour et par habitant.

§ 3. *États-Unis*. C'est ce pays qui offre, au point de vue de la distribution des eaux, les plus gigantesques travaux. A *Chicago*, ville de 230,000 habitants, située au bord du lac Michigan, les eaux sont prises au milieu même du lac, par un siphon, dont la partie souterraine a 3,220 mètres de long, sur 1^m,54 de diamètre.

A *New-York*, un aqueduc souterrain de 66 kilomètres de longueur assure journalièrement à ses 1,100,000 habitants 160,000 mètres cubes d'eau dérivés de la rivière du Croton. Le pont de Harlem-River qui dessert cet aqueduc, et est jeté sur le bras de mer qui sépare New-York du continent, n'a pas coûté moins de 67 millions de francs.

Philadelphie, avec une population de 240,000 habitants, disposait, à la même époque, de 68,000 mètres cubes, élevés de la *Delaware* par huit roues hydrauliques et deux machines à vapeur.

Boston, ville de 360,000 âmes, jouissait de 45,400 mètres cubes dérivés du lac *Cochituate*, par un aqueduc souterrain de 38 kilomètres.

Enfin à *Washington*, chaque habitant reçoit en moyenne 4,300 litres par jour ! Rome, dans ses beaux jours, n'en avait que 1,800. Ce volume d'eau est dérivé du Potomac à 28 kilomètres en amont de la ville, et amené à une altitude de 43^m,50; la dérivation a coûté 14 millions, ce qui fait ressortir le mètre cube d'eau à 0^f,0065.

§ 4. *Espagne*. — Dans ce mouvement qui pousse tous les peuples vers le bien-être des masses, l'Espagne n'est pas restée en arrière; son climat fait d'ailleurs ressortir le besoin de larges distributions d'eau. A *Madrid*, on vient de terminer les travaux nécessaires pour dériver 200,000 mètres cubes par 24 heures du Rio de Lozerya. Sur les 600 litres par habitant que représente ce volume d'eau, les 5/6 sont affectés aux irrigations, et 100 litres seulement à l'assainissement de la ville et aux usages domestiques.

L'aqueduc (canal d'Isabelle II) a 76 mètres de longueur, et débouche à l'altitude de 111 mètres; il a coûté 40,600,000 fr., ce qui porte à 0^f,028 le prix du mètre cube.

Des travaux de même nature, quoique moins importants, sont actuellement en exécution à *Xérès*, *Valence*, *Tolède*, *Cordoue*, *Cadix* et *Barcelone*.

§ 5. *Autriche*. — Vienne est jusqu'à présent très-peu pourvue d'eau d'alimentation; en dehors de ses puits, le Danube lui fournit 10,000 mètres environ. — Un projet est à l'étude, qui portera à 88 mètres d'altitude 100,000 mètres journaliers des sources de Brunn, moyennant une dépense de 37 millions.

§ 6. *Prusse*. — A Berlin, des puits nombreux ont satisfait jusqu'ici à tous les besoins. Il y a une douzaine d'années, cependant, une compagnie anglaise a monté aux bords de la Sprée un système à vapeur, qu'il s'agit de développer en exécutant la prise d'eau en amont de la rivière et à 10 kilomètres environ de la ville.

§ 7. *Régence de Tunis*. — Un de nos ingénieurs, M. Colin, vient de restaurer les anciens aqueducs de Carthage. — Ces aqueducs, longs de 130 kilomètres, assurent un approvisionnement de 20,000 mètres cubes des eaux limpides des monts Djoukar à une population qu'on peut évaluer à 300,000 habitants.

T. L.

2. Les Sociétés bibliques protestantes. — « Notre modeste Société biblique a déjà distribué 500,000 exemplaires des livres saints, et elle a dépensé plus de 2 millions pour arriver à ce résultat. Que serait-ce si je vous disais ce que la grande Société biblique anglaise a fait dans la même carrière et pour le même but? Depuis 1804, époque de sa fondation, elle a distribué dans le monde 52,669,089 exemplaires des livres saints, et dans le cours d'une seule année, du 30 mars 1866 au 30 mars 1867, elle a dépensé pour cette œuvre 6,537,450 fr. La puissance et la richesse britanniques sont pour quelque chose sans doute dans de tels résultats; mais la puissance et la richesse de la Bible elle-même y sont pour infiniment davantage. » (M. Guizot à la Société biblique française, le 29 avril 1868.)

3. Les diamants. — Un spécimen d'établissement fort curieux dans la section hollandaise de l'Exposition universelle était la taillerie de diamants, située dans le parc, près le jardin réservé et le bâtiment du commissariat général.

On sait que les Hollandais excellent dans l'art de tailler et de polir le diamant. On voyait dans cette fabrique fonctionner les meules mues par une machine à vapeur, et qui, dans l'opération du polissage des facettes, faisait près de 2,500 tours à la minute.

La ville d'Amsterdam possède plus de quarante marchands ou entrepreneurs de taillerie qui tiennent en activité plus de 12,000 ouvriers.

Le chiffre annuel des affaires de cette opulente industrie est de près de 120 millions de francs.

Paris possède aussi des ateliers de taillerie très-estimés et qui peuvent rivaliser avec ceux d'Amsterdam.

On voyait dans la grande galerie des machines, classe 95, des ouvriers de Paris taillant également le diamant sous les yeux des visiteurs.

Les principaux gisements de diamants dont Londres et Paris font le commerce sont aux Indes, dans le Deckan, dans les vallées du Pannar et de la Krichna, à l'île Bornéo, en Sibérie et au Brésil.

C'est dans le district de Tijuco (Brésil), sur le territoire réservé dit Perro do Fio, que s'exploitent les plus riches mines de diamants, d'émeraudes et de topazes.

C'est là que le diamant célèbre de la couronne de Portugal fut trouvé dans un ruisseau par trois condamnés au bannissement perpétuel, et qui reçurent leur grâce.

Les diamants les plus estimés sont :

Celui d'Agrah, du poids approximatif de 133 grammes (1,720 carats environ);

Celui du rajah de Mattan, à Bornéo, de 78 grammes (400 carats);

Celui de l'ancien empereur du Mogol, de 63 grammes;

Celui de l'empereur de Russie, de 41 grammes;

Celui de l'empereur d'Autriche, de 29.53 grammes;

Et celui de France, appelé le Régent, du poids de 29 grammes (136 carats), remarquable par sa forme et sa couleur; il a coûté au duc d'Orléans 2,500,000 fr., et il figure dans les inventaires du mobilier de la Couronne pour 12 millions. —

A. JOURDIER.